#### Présidence d’assemblée de fabrique

**Fonction :**

La fonction de présidence, tout en étant de nature administrative, s’inscrit dans la visée et la poursuite de la mission ecclésiale. Le rôle propre de cette fonction peut se résumer comme suit : aider la fabrique d’une paroisse à s’acquitter le mieux possible de ses responsabilités propres, sous l’autorité de l’Évêque et en lien étroit avec les responsables de la paroisse.

**Nomination :**

L’Évêque nomme la personne sur recommandation de l’assemblée de fabrique.

**Durée du mandat :**

Le premier mandat est d’une durée d’un an. Les mandats subséquents sont d’une durée de trois ans.

**Tâches :**

Les tâches spécifiques précisées par la Loi sur les fabriques sont limitées, à savoir : convoquer et présider l’assemblée de fabrique et l’assemblée des paroissiens.

De façon courante, on pourrait ajouter les suivantes :

* Voir à la planification des assemblées;
* S’occuper, avec les personnes concernées, de la préparation et de la convocation des assemblées;
* Voir aux bonnes relations de fraternité au sein de l’équipe dans un respect mutuel des personnes;
* Favoriser auprès des membres de l’assemblée de fabrique la reconnaissance du personnel pastoral;
* En collaboration avec le curé, sensibiliser le personnel pastoral aux préoccupations et défis de l’assemblée de fabrique;
* Sensibiliser la communauté paroissiale au rôle de l’assemblée de fabrique ainsi qu’aux capacités financières de la paroisse;
* Assurer un lien avec les autorités diocésaines;
* Voir au suivi des décisions prises en assemblée de fabrique ou de paroissiens;
* Voir à ce que les membres de la fabrique s’acquittent des tâches ou des dossiers qui leur sont confiés;
* Voir au respect et à l’application des législations et des règlements des gouvernements, de la fabrique et du diocèse;
* Représenter l’assemblée de fabrique auprès des institutions bancaires et/ou financières, ainsi que lors de la signature de contrats ou baux;
* S’assurer de la présentation annuelle des prévisions budgétaires et du rapport financier;
* Favoriser la reconnaissance du personnel pastoral;
* Collaborer avec les responsables et les autres membres de l’équipe pastorale;
* Sensibiliser les membres de la fabrique aux nombreux défis du travail pastoral;
* Communiquer au personnel pastoral les préoccupations et les défis de la fabrique;
* Sensibiliser la communauté au rôle de la fabrique ainsi qu’aux capacités financières de la paroisse;
* Établir et entretenir des liens avec les autres instances de la paroisse et du diocèse;
* Assurer une saine gestion financière dans un climat d’ouverture et de transparence.

**Critères :**

Dans le choix de la personne, il y a lieu de considérer l’existence des qualités suivantes :

* Sens de la mission ecclésiale et intérêt pour la pastorale;
* Expérience dans le domaine de l’administration financière;
* Capacités de communication, d’animation et d’organisation;
* Leadership dans le soutien et la motivation des personnes engagées;
* Disponibilité;
* Respect et encouragement dans le partage des responsabilités au sein de l’assemblée de fabrique et avec les responsables de la paroisse;
* Ouverture à collaborer avec d’autres fabriques et les services diocésains;
* Souci d’objectivité et capacité d’adaptation à des situations de changement ou de conflit.

*Septembre 2019*

#### Marguillier

**Rôle du marguillier :**

* La personne élue doit être intéressée à servir sa communauté en mettant ses talents, son expérience et sa disponibilité au service de l’ensemble de ses membres. Un marguillier est un catholique responsable, engagé et compétent, sur qui la communauté et ses responsables peuvent compter. C’est une personne qui accepte aussi d’assumer des responsabilités bien précises à partir d’une répartition équitable au sein d’une équipe;
* Le marguillier doit relever le défi d’administrer les biens temporels de son Église dans le but de rendre possible l’annonce de l’Évangile;
* Les membres de la fabrique ne sont pas des personnes qui voient surtout ou premièrement à faire des profits; la justification de leurs décisions repose la plupart du temps sur d’autres critères que le seul rendement financier;
* Les membres de la fabrique ne constituent pas non plus une équipe isolée; leur travail et leurs responsabilités s’inscrivent dans les défis d’une communauté qui s’appelle l’Église.

**Tâches du marguillier:**

* Connaître les orientations et les projets pastoraux et collaborer avec les responsables de la pastorale;
* Voir à fournir de bons services pastoraux grâce à un personnel suffisant qui peut compter sur une rémunération et des conditions de travail équitables;
* Voir à l’entretien des immeubles avec le défi de favoriser le travail pastoral;
* Travailler en concertation avec les autres membres afin d’assurer un bon suivi sur tous les dossiers qui relèvent de l’assemblée de fabrique;
* Informer les membres de la communauté de la situation financière de la paroisse, des défis à relever et des projets mis de l’avant;
* Trouver les meilleurs moyens pour faire participer l’ensemble des paroissiens au financement de la vie paroissiale;
* Soutenir le travail et les engagements des personnes bénévoles;
* Mettre en place des moyens de contrôle efficaces pour s’assurer que les orientations administratives et financières soient atteintes;
* Être conscient de faire partie d’une Église diocésaine.

# Septembre 2019